

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES LYCEENS ET DE LEUR FAMILLE SUR LES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAIN 2026/2027

Le Conseil régional relance pour l'année scolaire 2026-2027 l'appel à projets « Soutien aux actions d'accompagnement des lycéens et de leur famille sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine ».

CECI N'EST PAS UN DEPOT DE CANDIDATURE

Vous préparez les documents administratifs suivants :

- l'attestation RIB ;
- Attestation sur l'honneur d'engagement de l'association, datée et signée par le Président ;
- Attestation de clause de confidentialité et de traitement des données personnelles, datée et signée par le Président ;
- le contrat d'engagement républicain.

Selon votre projet, vous pouvez avoir besoin des documents suivants :

- **Attestation de contributions volontaires** : les contributions volontaires estimées en euros sont calculées en fonction du temps consacré par les bénévoles (nbre d'heure X par un forfait horaire en € - en général le taux horaire du SMIC en vigueur)
- délégation de signature si le dossier n'est pas signé par le/la Président(e) de l'association.

Ces documents sont à imprimer, contrôler, compléter si besoin et signer.

Ces documents scannés sont nécessaires au dépôt en ligne de votre candidature à l'appel à projets. Il faut les joindre à la demande de subvention en ligne lors de l'enregistrement de votre demande de subvention via le formulaire.

Le service Ambition Educative est à votre disposition pour tout renseignement : gestionmanuel@nouvelle-aquitaine.fr.

Suivant →

Les informations essentielles à préparer lors de ma demande

NOM de l'association :

Adresse :

N° et rue/lieu-dit

Code postal

ville

Siret :

Représentant légal :

Nom Prénom :

Fonction :

Coordonnées bancaires :

Numéro IBAN :

BIC :

Adresse de l'association figurant sur le RIB

Voie et N° :

Code postal :

Commune

Délégation de signature : oui/non

Si oui

Nom et prénom du déléguant

Fonction du déléguant

Attestation de contribution volontaire : oui/non

Si oui : Estimation en € = xxxx €

NB : Si vous avez déjà calculé vos dépenses prévisionnelles en prenant en compte les contributions volontaires, indiquez le montant estimé ; sinon l'attestation sera à compléter manuellement au moment de l'élaboration de votre budget prévisionnel.

Votre formulaire est bien complété.

Vous pouvez l'imprimer.

Vous trouverez en suivant les exemples de pièces administratives à imprimer et à signer.

ATTESTATION D'ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DE L'ASSOCIATION

Association :

Nom :

Prénom :

Qualité :

J'atteste sur l'honneur :

- **Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privés que celles présentées dans le plan de financement.**
 - **Ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques.** Si c'est le cas, en informer les services instructeurs.
- **L'exactitude des renseignements fournis** dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma situation et concernant le projet d'investissements.
- Sauf mention contraire dans le Règlement d'Intervention du dispositif, que **le projet n'a pas débuté au moment du dépôt de mon dossier** auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (devis signé, bon de commande, facture émise ou payée).
- **Être à jour de mes cotisations sociales et fiscales.**
- **Avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée** en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- **Respecter les critères d'éligibilité** et de sélection de mon projet.
- **Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur** concernant le projet objet de la demande d'aide.

L'article 313-1 du code pénal qui punit de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Je m'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- **Fournir toute pièce** complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- **Informier immédiatement la Région** Nouvelle-Aquitaine **de toute modification** de ma situation, mes coordonnées, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet.
- **Me soumettre à l'ensemble des contrôles** administratifs et sur place qui pourrait résulter de l'octroi d'aides régionales.
- **Fournir** à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, **toutes les informations nécessaires** pour permettre **le suivi et l'évaluation** du projet.
- **Respecter les critères de sélection** valant engagement et ayant permis à mon projet d'être sélectionné.
- **Respecter les obligations** régionales en matière de **publicité**.

J'atteste avoir lu les conditions ci-dessus et m'engage à les respecter

Fait le :

A :

Signature :

Attestation de respect des clauses de confidentialité pour la gestion des manuels scolaires

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre des opérations de prêt des manuels scolaires au titre de l'année scolaire 2025-2026, les associations partenaires de la Région ont accès aux données personnelles des élèves bénéficiaires du prêt, telles que par exemple : nom, prénom, date de naissance, identité des responsables élèves, établissement de rattachement, classe et filière de formation, adresse de messagerie électronique, adresse postale et téléphone si renseigné.

Pour apporter toutes les garanties concernant la protection des données personnelles dans le cadre du traitement susvisé, le partenaire s'engage à :

1. traiter les données **uniquement pour les opérations de prêt des manuels scolaires** ;
2. traiter les données **conformément aux instructions** du responsable de traitement ;
3. garantir la **confidentialité, l'intégrité et la disponibilité** des données à caractère personnel traitées et pouvoir retracer l'accès à ces données
4. veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** s'engagent à en respecter la confidentialité
5. fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information relative aux traitements de données qu'il réalise.
6. dans toute la mesure du possible, le partenaire doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes **d'exercice des droits des personnes concernées** : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Le partenaire informe systématiquement et dans les meilleurs délais le responsable de traitement des demandes et des réponses effectuées dans ce cadre.
7. le partenaire **notifie au responsable de traitement toute violation de données** à caractère personnel dans les meilleurs délais et si possible, 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant par mail à l'adresse suivante : dpo@nouvelle-aquitaine.fr . Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.
8. le partenaire s'engage à mettre en œuvre toutes les **mesures de sécurité** nécessaires pour assurer la protection des données personnelles dont il a la charge.
9. **au terme de l'année scolaire**, le prestataire s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel qu'il aurait éventuellement gardé en sa possession, après échange avec le responsable du traitement afin de déterminer si certaines données doivent être transférées pour archivage. Les conditions de ce transfert sont déterminées d'un commun accord.

Fait le :

A :

Signature :

Nom, Prénom, Qualité :



CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DE L'ASSOCIATION ou FONDATION :

Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation

« s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de créer.

ENGAGEMENT N°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à _____, le _____

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE du président de l'association ou de la fondation :

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES LYCEENS ET DE LEUR FAMILLE SUR LES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAIN 2026/2027

ATTESTATION RIB

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Représentant(e) légal(e) de l'association :

SIRET :

- Atteste que le versement doit être fait sur le RIB transmis
- Atteste que mes coordonnées bancaires ont changé, je demande le versement sur le compte suivant

Numéro IBAN :

BIC :

- Demande la suppression de mes précédentes coordonnées bancaires
- Atteste que mon adresse a changé et que mes nouvelles coordonnées sont les suivantes

Adresse de l'association :

Voie et N° :

Code postal :

Commune :

Adresse de l'association figurant sur le RIB

(si différente) :

Voie et N° :

Code postal :

Commune :

Fait le :

A :

Signature :

DELEGATION DE SIGNATURE

Je (délégué), soussigné(e),
en tant que Président(e) de l'association

donne pouvoir à (délégué):
agissant au sein de l'association en tant que :

afin qu'elle puisse signer pour moi et en mon nom les formulaires et documents en lien avec les appels à projet en cours « Soutien aux actions d'accompagnement des lycéens et de leur famille sur les territoires de Nouvelle Aquitaine » telles que la convention, les pièces justificatives et les demandes de paiement.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature comportent la mention « Pour le(a) Président(e), par délégation »

Ce pouvoir de signature prend effet à la signature du présent document par le délégué, moi-même et le délégué,

Et ce, jusqu'au 31 octobre 2026.

Signature du délégué

Nom, Prénom :

Qualité : Président(e)

Signature du délégué

Nom, Prénom :

Qualité :

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES LYCEENS ET DE LEUR FAMILLE SUR LES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAIN 2026/2027

ATTESTATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE -BENEVOLAT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e),

Président(e), de l'association :

Certifie que

- l'association contribuera grâce à la participation de l'ensemble des bénévoles à la distribution et à la récupération des manuels scolaires conformément à l'objectif 2 de l'appel à projets "Soutien aux actions d'accompagnement des lycéens et de leur famille » 2026-2027".
- Le montant de l'ensemble des contribution volontaires en nature pris en compte dans le bilan financier ne pourra pas représenter plus de 30% des dépenses éligibles de l'opération.
- Nos bénévoles interviendront plus particulièrement lors de la distribution (en septembre) et la récupération (en juin et juillet) des manuels scolaires (financés par la Région Nouvelle-Aquitaine).
- Cette contribution volontaire équivaut à un montant total de €.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait le :

A :

Signature :

Rappel des pièces à joindre

Identification de la structure

- Fiche INSEE**, autrement intitulée Avis de situation au répertoire SIRENE (téléchargeable sur : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Statuts de la structure**
- Procès-Verbal de l'assemblée générale OU**
 - Liste des membres du bureau **OU**
 - CERFA de l'association Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association (Formulaire 13971*03)

Coordonnée Bancaires

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** de moins de 3 mois, au nom de la structure avec un nom conforme à celui du SIRET et des statuts
- Attestation RIB**

Attestations d'engagement obligatoires

- Attestation sur l'honneur d'engagement de l'association**
- Attestation de respect de la clause de confidentialité et de traitement des données personnelles,**
- Contrat d'engagement républicain**

En fonction de la situation

- Délégation de signature** (si le(a) président(e) ne signe pas les documents lui-même)
- Attestation de contribution volontaire** si le temps des bénévoles est valorisé
- Autres justificatifs attestant de la fourniture de services, de biens d'équipement, de matériaux ou la mise à disposition de locaux à titre gratuit par une entité autre (mairie, entreprise) et exprimée en euros